

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Résumé d'entrevue : Lyall King, Gallit Dobner, représentant du SCRS, Lisa Ducharme¹

Les avocats de la Commission ont mené une entrevue, en groupe, des principaux dirigeants du **Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections (le « Groupe de travail »)** le 12 février 2024. L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et elle comportait des références à de l'information classifiée.

Notes aux lecteurs

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.
- La rédaction du présent résumé s'appuie sur la sous-division (a)(iii)(C)(II) du mandat de la Commission. Ce résumé divulgue la preuve pertinente aux fins des divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.
- Le présent résumé contient de l'information qui concerne les divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission. L'information fournie au cours de l'entrevue se rapportant à d'autres aspects du mandat de la Commission a été omise de ce résumé, mais pourrait être présentée en preuve par la Commission à un stade ultérieur des procédures.
- Ce résumé doit être lu conjointement avec les rapports institutionnels préparés par le gouvernement du Canada et le résumé d'entrevue non classifié préparé à la suite de l'entrevue de responsables du Groupe de travail de 2019 menée le 12 février 2024.

Contexte

Le **Groupe de travail** est composé de membres du **Centre de la sécurité des communications (« CST »)**, du **Service canadien du renseignement de sécurité (« SCRS »)**, d'**Affaires mondiales Canada (« AMC »)** et de la **Gendarmerie royale du Canada (« GRC »)**.

Lyall King a été nommé président du Groupe de travail en août 2018, et a occupé cette fonction jusqu'en mars 2022. Il a aussi occupé les fonctions de représentant du CST au MSRE pendant cette période.

¹ Traduction.

NON CLASSIFIÉ

Gallit Dobner a occupé les fonctions de représentante d'AMC au Groupe de travail pendant les élections fédérales de 2019 et de 2021. Elle a aussi dirigé l'équipe du **Mécanisme de réponse rapide (« MRR »)** [Le MRR sert de secrétariat permanent du MRR du G7, dont le but est de renforcer la coordination parmi les pays du G7 afin d'identifier les diverses menaces en évolution envers les démocraties et d'y répondre, grâce au partage de l'information et de l'analyse, et à l'identification d'occasions pour coordonner les réponses].

Le représentant du SCRS² a occupé les fonctions de représentant du SCRS au Groupe de travail à sa nomination à la Direction de l'évaluation du SCRS au début de 2021. Dans ce rôle, il coordonnait l'apport et les contributions du SCRS au Groupe de travail. Il a indiqué qu'il n'est pas l'expert en matière **d'ingérence étrangère (IE)**, mais plutôt qu'un petit groupe d'experts en la matière du SCRS l'aidait à ce sujet dans son rôle au Groupe de travail. Avant d'occuper ce rôle, le représentant du SCRS a consacré la majorité de sa carrière à travailler dans le contre-terrorisme au SCRS.

Lisa Ducharme a exercé les fonctions de représentante de la GRC au Groupe de travail avant et pendant les élections de 2021. Elle a succédé à Eric Gordon. M^{me} Ducharme a décrit son rôle au Groupe de travail comme ayant deux volets : (1) elle était responsable de partager avec les intervenants du Groupe de travail du renseignement sur la criminalité et sur la connaissance de la situation au sujet des rôles de protection policière et de sécurité des événements de la GRC, et (2) elle était responsable de voir à ce qu'une expertise en application de la loi soit fournie au besoin. M^{me} Ducharme devait aussi tenir la haute direction de la GRC au courant des activités et des dossiers du Groupe de travail au besoin.

Informations contextuelles

Leçons apprises de 2019

M. King discute des leçons apprises par le Groupe de travail des élections de 2019. Il fait référence au rapport rétrospectif sur les élections de 2019 du Groupe de travail³, et mentionne que peu de choses avaient changé au niveau opérationnel après les élections de 2019. Il explique que le Groupe de travail a bien fonctionné en 2019, et prévoyait opérer de manière similaire avant et pendant la période électorale de 2021. M. King reconnaît cependant que les élections de 2019 ont révélé des faiblesses dans le partage d'information au sein du Groupe de travail. Ces faiblesses ont mené le Groupe de travail à modifier son mandat pour y inclure des principes d'engagement afin de régler ce problème.

Principales distinctions entre les élections de 2019 et celles de 2021

Le représentant du SCRS mentionne que les élections de 2021 n'étaient pas à date fixe et, par conséquent, on ne pouvait pas savoir quand les élections seraient déclenchées.

Le Groupe de travail a maintenu des entretiens mensuels après les élections de 2019. Vers la fin de 2020, Élections Canada a indiqué qu'il se préparait à des élections au printemps 2021. Le

² L'identité du représentant du SCRS doit être gardée secrète pour des raisons de sécurité nationale et de sécurité personnelle.

³ CAN002359.

NON CLASSIFIÉ

Groupe de travail a intensifié ses activités de préparation et ses réunions pour respecter cet échéancier.

Le SCRS anticipait aussi des élections à un moment ou autre en 2021, et s'était alors positionné au début du printemps pour s'assurer d'être prêt. Le SCRS avait adopté une « posture électorale élevée » à partir du 16 août 2021, qui exigeait qu'il devait communiquer les renseignements au Groupe de travail selon un délai strict de 48 heures pendant la période électorale de 2021. Cette posture a pris fin une semaine ou deux après les élections afin d'évaluer les réactions aux résultats des élections.

Le représentant du SCRS et M^{me} Ducharme soulignent que pendant la période électorale de 2021, il y avait une forte demande de la part de différents clients gouvernementaux pour avoir des nouvelles à propos du paysage de menaces au pays. Ces élections ont eu lieu pendant la COVID, une époque où les tensions étaient plus élevées, y compris une augmentation des menaces à l'endroit de personnes protégées, de la rhétorique violente en ligne et parfois des comportements violents pendant les rassemblements de campagne. Le Groupe de travail a offert à Élections Canada un breffage sur les menaces à caractère idéologiques, et sur la manière dont la GRC trie et évalue l'information sur ces menaces. De plus, les partis politiques ont demandé que leurs membres politiques autorisés reçoivent breffage commun par le Groupe de travail sur l'évaluation des menaces d'IE en préparation aux élections de 2021.

M. King déclare que les critères pour l'évaluation de la menace en 2021 étaient différents de ceux de 2019. Il y avait des préoccupations concernant la sécurité des élections dans la foulée des émeutes du 6 janvier 2021 au Capitol. De plus, la communauté du renseignement et de la sécurité avait mis l'accent sur les activités de collecte liées à l'ingérence étrangère de la **République populaire de Chine (« RPC »)**. De plus, les priorités en matière de renseignement du Bureau du Conseil privé (« BCP ») avaient changé depuis 2019. La Chine recevait une attention plus grande.

Identification de la menace

M^{me} Dobner fait des observations sur la capacité du MRR de détecter la désinformation pendant les élections de 2021. Le MRR avait devant lui en 2021 un plus grand problème qu'en 2019, en raison de l'évolution considérable de l'environnement en ligne au cours de cette période de deux ans. M^{me} Dobner fait référence aux grandes avancées technologiques qui ont été faites pendant cette période, les méthodes de désinformation de plus en plus sophistiquées qu'utilisaient les acteurs étrangers – notamment la RPC – et l'omniprésence des nouvelles plateformes alternatives de médias sociaux, qui refusaient d'établir un protocole pour contrer la désinformation en ligne.

M^{me} Dobner déclare que le MRR avait des difficultés à identifier les campagnes de désinformation pendant les élections, étant donné l'ampleur de la surveillance nécessaire, les difficultés à accéder aux métadonnées, l'absence de coopération des plateformes de médias sociaux, et les difficultés linguistiques associées à la surveillance des publications en ligne dans diverses langues (mandarin, hindoue, etc.). Le MRR était uniquement composé que de cinq ou six analystes, ce qui limitait les résultats qu'il pouvait réellement obtenir.

NON CLASSIFIÉ

Mécanique de l'échange de renseignement au groupe du PPIEM

M. King explique que les représentants des organismes membres du Groupe de travail se réunissaient avec le groupe du **Protocole public en cas d'incident électoral majeur (« le Panel des cinq »)** toutes les semaines pour discuter des rapports du Groupe de travail pendant la période de transition de 2021. Les personnes qui assistaient normalement à ces réunions hebdomadaires étaient la chef du CST (Shelly Bruce), le directeur du SCRS (David Vigneault), la représentante du MRR (Gallit Dobner) et la représentante de la GRC (Lisa Ducharme). Le représentant du SCRS déclare que le directeur du SCRS était préparé par les experts en la matière du SCRS en prévision de ces breffages hebdomadaires à l'intention du Panel des cinq.

Les réunions hebdomadaires étaient scindées en deux parties. Pendant la première partie, les représentants des organismes membres du Groupe de travail donnaient des breffages au Panel des cinq sur les menaces courantes aux élections de 2021, et répondaient aux questions. Dans la deuxième partie, les membres du Panel des cinq tenaient des délibérations en privé.

Dossiers spécifiques

Les membres du Groupe de travail 2021 ont été invités à se prononcer sur un certain nombre de dossiers spécifiques liés à du renseignement d'IE qui avait été recueillie pendant et après les élections de 2021.

17 août 2021 | Ce **rapport de situation** (« RAPSIT ») fait référence à un député fédéral qui signalait des tentatives par un représentant d'un état étranger en vue de solliciter ou le recruter⁴. Le représentant du SCRS indique qu'il ne pouvait pas confirmer la source de cette information (même si cette source semble être un député lui-même), mais souligne qu'il s'agissait du deuxième jour de la campagne, et ajoute que, lorsqu'il fallait déterminer l'information à envoyer au Panel des cinq, le SCRS préférait fournir plus de renseignement que moins.

19 août 2021 | Ce RAPSIT fait référence à un article paru dans le *Global Times* qui demande aux lecteurs de signer une pétition pour faire libérer Meng Wanzhou⁵. M^{me} Dobner déclare que ce RAPSIT avait été préparé simplement pour indiquer au Panel des cinq que cette histoire était dans le collimateur du MRR.

20 août 2021 | Ce RAPSIT fait référence à de l'information concernant une tentative par des représentants indiens de faire la promotion de l'Inde⁶. Le représentant du SCRS explique que bien que ce renseignement ne semble pas clairement constituer de l'IE, il a été inclus dans ce RAPSIT parce que les activités ouvertes et normales peuvent au fil du temps se transformer en activités secrètes d'IE. Par conséquent, le RAPSIT indiquait au Panel des cinq que le SCRS surveillait les activités du représentant pour de possibles transgressions ultérieures.

23 août 2021 | Ce RAPSIT fait référence à un rapport d'un représentant étranger qui était en contact avec un membre d'une campagne électorale pour discuter de la possibilité d'échanger de l'information confidentielle au sujet de la campagne et pour possiblement organiser des présentations avec le candidat électoral⁷. Le représentant du SCRS explique comment les États

⁴ CAN001061.

⁵ CAN012830.

⁶ CAN003568.

⁷ CAN002924.

NON CLASSIFIÉ

hostiles opèrent et comment ils préparent le terrain. Il réitère que l'accumulation d'activités qui sont entreprises par des États hostiles ou par leurs intermédiaires peuvent devenir de moins en moins transparentes, trompeuses ou clandestines au fil du temps.

RAPSIT n° 5 | Ce document résume un breffage du 30 août 2021 qui a été donné par de hauts dirigeants représentant les organismes membres du Groupe de travail (le directeur du SCRS, le chef du CST, le représentant d'AMC) au Panel des cinq concernant l'ingérence étrangère⁸. Le représentant du SCRS déclare qu'il n'a pas eu connaissance d'une réponse du groupe du Panel des cinq au Groupe de travail.

Le SCRS a aussi informé des représentants autorisés du **Parti libéral du Canada (« PLC »)** de ce cas.

Dans son explication de ce que sont les « zones grises » dans le contexte de la détermination à savoir si une activité constitue de l'IE ou non, le représentant du SCRS mentionne la quatrième puce de la mise à jour du Groupe de travail au Panel des cinq, qui énonce : [Traduction] « *Alors que de nombreuses activités diplomatiques sont conformes aux pratiques internationales et aux méthodes d'influence en matière de relations extérieures, dans certaines zones grises, l'accumulation d'activités d'influence au fil du temps peut se transformer en efforts clandestins qui manquent de transparence. En conséquence, ces efforts malveillants seront signalés au gouvernement du Canada lorsque de telles situations seront découvertes* »⁹.]

25 août 2021 | Ce RAPSIT parle d'une personne qui a été évaluée comme étant un intermédiaire d'ingérence étrangère¹⁰. Le représentant du SCRS déclare qu'il ne se souvient pas de ce renseignement, mais pensait que la personne dans ce RAPSIT peut avoir été la même personne que l'intermédiaire mentionné dans le RAPSIT n° 9 (ci-dessous) dans le contexte d'un rapport du renseignement survenu après les élections. Le représentant du SCRS a confirmé après l'entrevue qu'il s'agissait bien du même intermédiaire mentionné dans le RAPSIT n° 9 (ci-dessous).

31 août 2021 | Ce RAPSIT indique que des comptes d'information sur WeChat au Canada ont publié ce qui semblait être une fausse histoire affirmant que le chef du Parti conservateur du Canada interdirait WeChat s'il était élu¹¹. Ce renseignement a été abordé dans deux breffages du Groupe de travail au Panel des cinq le 7 septembre 2021¹² et le 23 septembre 2021¹³.

M^{me} Dobner fait remarquer que le Groupe de travail a pris ce renseignement très au sérieux, ce dont fait preuve le fort volume de rapports sur ce cas. Même s'il y avait des doutes qu'il pourrait s'agir d'une campagne de désinformation commanditée par la RPC, le MRR n'est pas parvenu à faire cette évaluation de manière définitive. Elle ajoute que WeChat n'est pas une plateforme avec laquelle le MRR avait conclu une entente, et que ses rouages internes n'étaient donc pas accessibles au MRR. M^{me} Ducharme ajoute que, pour que la GRC puisse agir, il devait y avoir une infraction.

10 septembre 2021 | Ce RAPSIT porte sur un article par un journal sino-canadien sur WeChat affirmant que le projet de loi c-282, présenté par le député Kenny Chiu, exigerait que toutes les

⁸ [Référence à un document classifié].

⁹ [Référence à un document classifié].

¹⁰ CAN001067.

¹¹ [Référence à un document classifié].

¹² [Référence à un document classifié].

¹³ CAN012852, p. 2.

NON CLASSIFIÉ

personnes ou les groupes qui ont des liens avec la Chine doivent s'enregistrer comme agents du gouvernement chinois¹⁴. Après l'entrevue, M^{me} Dobner confirme que le MRR a été témoin pour la première fois de faux récits concernant Kenny Chiu sur des comptes de nouvelles sur WeChat le 9 septembre 2021. Pour les mêmes raisons citées précédemment, elle déclare que le MRR n'était pas en mesure d'évaluer si ces activités sur WeChat étaient une campagne commanditée par la RPC ou une activité naturelle.

RAPSIT n° 9 | Le rapport rétrospectif sur les élections de 2021 du Groupe de travail indique que du renseignement lui était parvenu après les élections au sujet d'un intermédiaire du gouvernement de l'Inde qui aurait possiblement tenté de s'ingérer dans les processus démocratiques. Le Groupe de travail a évalué que ce nouveau renseignement corrobore que [traduction] « de l'IE indienne peut avoir eu lieu d'une manière secrète » et que le gouvernement de l'Inde avait l'intention [traduction] « d'influencer les résultats des élections au Canada »¹⁵.

Mr. King souligne que ce renseignement avait été obtenu après la période électorale de 2021, et qu'il avait été communiqué au Comité du PPIEM.

Selon M^{me} Ducharme, le renseignement a aussi été porté à son attention de manière distincte par son équipe du renseignement. Ce rapport aurait aussi été communiqué avec certaines personnes de la GRC par l'intermédiaire de la **Section du traitement des informations sensibles (« STIS »)** de la GRC, qui est responsable de la diffusion du renseignement de sécurité au sein de la GRC pour faire le suivi de la diffusion et faire en sorte qu'il n'a pas d'effet imprévu sur les enquêtes des forces de l'ordre, ce qui pourrait créer un dilemme de divulgation juridique ou « d'utilisation de renseignement à titre de preuve ».

Le renseignement semble révéler ce qui pourrait être considéré comme une infraction possible au *Code criminel*. Ainsi, M^{me} Ducharme a communiqué avec les autorités du Programme de sécurité nationale de la Police fédérale pour obtenir leur orientation sur la manière de procéder pour communiquer le renseignement de sécurité interne à la GRC.

M^{me} Ducharme ignore s'il y a une enquête en cours.

M^{me} Ducharme utilise cet exemple pour illustrer comment le Groupe de travail complète et soutient les canaux de communication existants entre les organismes membres du Groupe de travail en ce qui a trait à l'IE, mais que ce canal n'est pas unique. Elle mentionne le cadre « Une vision » entre la GRC et le SCRS comme un autre canal de communication d'information.

Lettre du Parti conservateur du Canada sur ses préoccupations à l'égard de l'IE pendant les élections de 2021 | Pendant les élections de 2021, le Parti conservateur du Canada a envoyé une lettre au **Bureau du Conseil privé (« BCP »)** sur sa croyance selon laquelle de l'IE ciblait ses candidats, principalement au moyen de campagnes de désinformation en ligne. Cette lettre a été transférée par le BCP au Groupe de travail. Ce dernier a répondu au Parti conservateur du Canada, par l'intermédiaire du BCP, et a fait savoir qu'il n'était pas en mesure de conclure que les histoires relevées dans les médias avaient été clandestinement ou trompeusement orchestrées par la RPC. Le Groupe de travail a reconnu que les thèmes dans les médias faisaient écho à des sujets qui étaient ouvertement déclarés par la RPC. M. King explique que les préoccupations identifiées le Parti conservateur du Canada ne semblaient pas correspondre à la

¹⁴ CAN002359, p. 2.

¹⁵ CAN002359, p. 2.

NON CLASSIFIÉ

définition d'IE qu'utilisait le Groupe de travail. Le représentant du SCRS a déclaré qu'il était très difficile de déterminer de manière concluante dans quelle mesure la RPC a tenté d'influencer les résultats des élections dans les circonscriptions.

M. King souligne que pour attribuer une action à un État étranger, il faut être en mesure de déterminer, avec un haut degré de certitude, si l'activité en question a été menée par un État étranger ou à l'instigation d'un État étranger. Il est d'accord pour dire que le Groupe de travail avait essentiellement besoin d'une preuve irréfutable (« *smoking gun* »).

M^{me} Dobner convient et souligne que le MRR d'AMC ne pouvait être certain que les fausses histoires dans les médias constituaient de l'IE, malgré quelques indicateurs. Ces activités pouvaient aller d'activités organiques; une campagne commanditée par la RPC; ou une activité de « zone grise » dans laquelle des partisans de la RPC au Canada et ailleurs s'échangeaient des histoires, qui selon eux, étaient alignées sur la position de la RPC. M^{me} Dobner se rappelle de la raison pour laquelle le Panel des cinq avait un seuil aussi élevé pour rendre public un renseignement lié à l'IE, étant donné qu'un renseignement de la sorte pourrait influencer les résultats des élections et nuire gravement aux relations du Canada avec un pays étranger.